



Impromptus de Villedieu

première édition réussie

Le mercredi 25 juin, environ 80 personnes se sont retrouvées sur la place du village à 19 h, curieuses de découvrir ce que cachait une affichette distribuée la veille et libellée ainsi :

Les Impromptus de Villedieu
Venez nous retrouver le mercredi 25 juin
sur la place à 19 h
Soirée surprise et découverte

La curiosité n'est pas toujours un vilain défaut. Villadéens et touristes présents ont pu visiter Villedieu à l'intérieur des remparts, le beffroi, l'église, la maison dite « des templiers ». Circulant dans le village, ils avaient pour guide Yves Arnaud, bon connaisseur de l'histoire locale et des bâtiments.

Marché du dimanche soir

trois éditions réussies

Le conseil municipal a été sollicité par des commerçants et des producteurs du village. Ils avaient la volonté de créer un petit marché le dimanche soir pendant l'été, rue du Mistral, aux abords de la place.

Ce marché s'est mis en place pour la première fois le dimanche 22 juin et après trois éditions, chacun semble satisfait. On y trouve un étal tenu par Natacha Boursier et Cyril Marcellin avec beaucoup de denrées fraîches et de produits régionaux, un stand de vêtements tenu par Nancy et Hamid

Commission de la vie économique

commission « ouverte »

Cette commission a organisé, le 28 mai, une réunion à laquelle était invités tous les artisans, commerçants, « hébergés » et producteurs qui animent la vie économique du village. Le conseil municipal prie ceux et celles qui n'auraient pas eu leur invitation à cette réunion de l'en excuser. Tout le monde y était convié par principe.

Cette première réunion a été l'occasion d'un échange sur de nombreux sujets et projets comme les

Tout le monde s'est ensuite retrouvé sur la place autour des produits villadéens présentés et offerts par *La boîte à nougat*, le domaine Denis Tardieu, les *Quatre saisons*, le domaine des Adrès et la ferme des Arnaud.

Le principe des *Impromptus* est simple : producteurs locaux, touristes et Villadéens sont conviés à une rencontre dont le contenu est une surprise pour les participants. L'impromptu se déroulera chaque fois de façon différente : le lieu, l'heure, la manifestation seront différents. Tous ceux qui sont venus la première fois peuvent revenir, ce ne sera jamais pareil.

Cette manifestation est créée par le conseil municipal et mise en place par la commission de la vie économique.

Lagzouli et enfin, un stand proposé par Annie Charrasse et Denis Tardieu présentant les produits du domaine.

Pour l'occasion, la circulation et le stationnement sont interdits le dimanche à partir de 16 h rue du Mistral. À noter que depuis le 9 juin et pour tout l'été la circulation devant les remparts, sur la place, est interdite également. Le dimanche 13 juillet, le marché n'aura pas lieu à cause des festivités prévues (vide-grenier, repas et bal organisés par le comité des fêtes). Idem le dimanche 3 août pour la fête votive.

Impromptus, le marché, la création l'année prochaine d'un lieu de promotion des produits du village sur la place, etc.

Elle a permis aussi d'ouvrir la commission qui doit travailler sur tous ces projets. Celle-ci est composée de quatre élus, Majo Raffin qui la préside, Pierre Arnaud, Roland Fontana et Nadine Bernard ainsi que de quatre acteurs de la vie économique : Sandrine Moinier, Cyril Marcellin, Natacha Boursier et Thierry Tardieu.

Taxe d'assainissement

réajustement incontournable

Le conseil municipal s'est penché sur les changements apportés au coût de l'assainissement avec la mise en place de la nouvelle station d'épuration. En effet, l'assainissement fait l'objet d'un compte administratif à part qui doit être globalement équilibré par les textes règlementaires. Depuis 1996, la gestion de l'eau et de l'assainissement n'entrent plus dans la comptabilité de la commune mais dans le budget « assainissement ». Ceux qui sont reliés au réseau collectif paient une taxe qui vient alimenter ce budget, les autres non. Pour simplifier, dans l'ancien temps, les réseaux d'eau ou d'égouts étaient considérés comme équipements publics à la charge du contribuable. Ils sont désormais des équipements publics à la charge de l'utilisateur, même s'il y a une mutualisation des moyens à travers la commune (assainissement à Villedieu) ou le syndicat intercommunal (R.A.O. pour l'eau à Villedieu).

La taxe d'assainissement est actuellement perçue avec la facture d'eau par la S.D.E.I. qui la reverse à la commune. Son montant à Villedieu est de 0,1723 € le m³ consommé. Certains de ses foyers, en revanche, ne paient pas, pour l'instant, car ils ne consomment pas d'eau provenant du réseau (ils peuvent avoir un forage, un puits, une source). À Villedieu, il n'y a pas de taxe de raccordement. Il n'y a pas non plus de part fixe « d'abonnement » au tout à l'égout. La commission des finances a comparé Villedieu à quelques-uns de ses voisins.

	Taxe de raccordement	Abonnement annuel	Taxe au m ³ consommé
Roaix	1 500 €	7,62 €	0,0991 €
Rasteau	320 € pour une construction existante 960 € pour une maison neuve 780 € pour une « caisse » supplémentaire	90,24 €	0,2744 €
Buisson	610 €	152,44 €	0,3506 €
Séguret	Pas de station, raccordement à Sablet	6,86 €	0,0656 €
Entrechaux	450 €	26 €	0,22 €
Saint-Romain	150 € plus 6,10 € par m ² de SHON pour les permis nouveaux	33,54 €	0,40 €
Villedieu	—	—	0,1723 €

On le voit, ces chiffres montrent une grande disparité. Il y a certainement des raisons précises et objectives à cette situation. Villedieu fonctionnait sur une des plus anciennes stations et un des plus anciens réseaux d'assainissement du Vaucluse, presque 50 ans. Plus d'investissement à amortir, un faible coût d'exploitation, pas de provision pour l'avenir expliquent ce montant très bas de la taxe. À l'inverse, nos voisins buissonnais, qui ont créé il y a peu leur réseau et leur première station, doivent les financer.

Aujourd'hui, il y a à Villedieu 180 abonnés qui paient la taxe. Ils consomment en moyenne 100 m³ d'eau par an (entre zéro et 890 m³). Le produit de la taxe est donc d'environ 3 600 € au total par an, soit 20 € par abonné. Pour amortir la station et le nouveau réseau, supporter leurs frais d'entretien et prévoir l'avenir, la commission a calculé qu'il nous faudrait environ, avec les données d'aujourd'hui, 118 à 155 € par an et par abonné selon les critères pris en compte pour le calcul. En effet, les seules choses connues avec certitude sont les dépenses d'investissement et les intérêts d'emprunt liés aux travaux. Pour le reste, nous ne pouvons qu'estimer les frais d'exploitation, le nombre de nouvelles maisons raccordées, l'évolution de la consommation d'eau (qui baisse régulièrement), les coûts d'entretien d'un réseau déjà ancien, etc.

Si l'augmentation du coût de l'assainissement public pour les usagers risque d'être forte, le coût des installations individuelles l'est encore plus. Installation, entretien ainsi que bientôt, contrôles et mise aux normes obligatoires vont coûter de plus en plus cher pour l'assainissement autonome.

Le conseil municipal doit également choisir entre les différents modes de paiement : taxes sur le raccordement, l'abonnement, la consommation. Après une discussion assez approfondie, le 30 juin, le conseil municipal prendra certainement les décisions nécessaires lors de sa prochaine réunion fixée au lundi 21 juillet.

Commission des finances

T.V.A. et dette

Au-delà d'ajustements budgétaires liés au fonctionnement courant de la vie de la commune et de l'étude des taxes d'assainissement, la commission s'est attachée à travailler prioritairement sur les sujets suivants :

– Récupération de la T.V.A. sur les investissements réalisés au titre des trois programmes de logements sociaux. N'étant pas éligible au fond de compensation de la T.V.A., la commune doit soumettre au taux réduit de la T.V.A. une « livraison à soi-même » pour ces programmes. Le montage des dossiers est en cours pour évaluation et aval de la Direction générale des finances. Toutefois la prescription fiscale s'appliquera au programme le plus ancien, celui des logements de l'école.

– Gestion de la dette. Une partie de la dette municipale est encore à taux variable. Compte tenu de la progression des taux d'intérêt à court terme, nous avons demandé à la *Dexia crédit local* une proposition d'accompagnement de cette dette afin d'en fixer le taux sur une période que nous allons définir en fonction des conditions du marché.

Commission de la voirie

du goudron sans plume

Le précédent conseil municipal avait déposé au mois de février un projet concernant la voirie communale en sollicitant l'aide de l'état à travers la dotation globale d'équipement (D.G.E.). Ce projet assez important aurait permis de goudronner deux chemins : la Montagne et Saint-Laurent. La D.G.E. n'a pas été accordée par la sous-préfecture et nous devons faire face aussi à quelques dépenses supplémentaires liées à la station d'épuration ou aux logements qui limitent notre budget d'investissement.

La commission a donc repris le dossier. Jean-Laurent Macabet a présenté au conseil du 10 juin un diaporama de l'état de nos chemins. Ils sont presque tous en

mauvais état et certains sont dans un état déplorable : chemin de la Montagne sur 600 mètres, haut de Saint-Laurent, pied de Saint-Claude, Mourdonnes, ...

Finalement, la commission a choisi de faire réparer les parties abîmées du chemin de la Montagne et de goudronner l'accès aux terrains de sport. En effet, dans le virage, des ornières très profondes se creusent régulièrement malgré les apports de graviers que l'on peut faire. Par temps sec, le virage est glissant et par temps humide il devient une piscine. Dans les deux cas, il représente une gêne pour les riverains et un danger pour les usagers.

Route de Vaison

trois semaines de travaux

Les travaux sur la route de Vaison ont été interrompus début juin après le début de scarification de la chaussée dans le village. L'ordre avait été donné à l'entreprise de commencer sans attendre la mise en place de fourreaux pour enterrer les câbles de téléphone et d'électricité et le soir même, contrordre a été donné. En fait, deux services du département travaillaient l'un sur le goudronnage, l'autre sur l'amélioration de l'entrée de village et l'enfouissement des réseaux (ce qui suppose aussi une collaboration avec E.D.F. et France Télécom).

Finalement, les travaux ont repris le lundi 7 juillet et ils devaient se terminer le 8 août. La commune a demandé qu'il le soit pour le 1^{er}, début de la fête votive. L'entreprise s'est engagée à « mettre le turbo ».

En cette période estivale et touristique, les désagréments sont plus marqués. La circulation sera alternée sur la route de Vaison lorsque les travaux se dérouleront entre le monument aux morts et la sortie de Villedieu. Elle sera coupée lorsqu'ils se dérouleront rue de l'Hôpital.

À noter que ces travaux sont planifiés et financés par le conseil général, y compris les améliorations (trottoirs par exemple) qui incombent normalement à la commune.

La commission a également étudié de manière très précise l'aménagement de l'entrée du village route de Roaix : réalisation de places de stationnement par dessus le caniveau, signalisation et dispositif de sécurité sont au programme. Contact est pris avec le conseil général pour participer à ce projet.

La commission s'est également occupée, au mois de juin, du débroussaillage réalisé par l'entreprise Aubert et du curage, par l'entreprise Abély, de certains fossés bouchés. Les trous et nids de poule dans les chemins et dans les rues seront comblés par les employés municipaux au début du mois de juillet.

Commission municipale des jeunes

des responsables et un projet

Les jeunes villadéens de 12 à 25 ans (et quelques plus jeunes, délégués de classe à l'école) ont participé à trois réunions depuis deux mois. Une quarantaine d'entre eux se sont impliqués dans la démarche engagée par le conseil municipal.

Ils ont choisi de s'organiser en « commission municipale des jeunes » avec une présidence tournante parmi les quatre ou cinq possibilités d'organisation qui étaient proposées. Ils ont désigné trois d'entre eux pour

trois mois à des postes de responsabilité : Samuel Arnaud est le président avec pour vice-président Florian Blanc et un « chef de projet », Tanguy Bellier.

Le projet, pour la première année, est de se focaliser sur l'aménagement des terrains de sport. La commission a commencé à étudier les plans et à donner des idées. Elle se réunit sur place le jeudi 3 juillet. Tout les jeunes concernés peuvent y participer.

Bibliothèque

déménagement et mise en réseau

Le lundi 17 juin, la bibliothèque a déménagé dans ses nouveaux locaux, au premier étage de la maison Garcia. Du mobilier neuf est arrivé et a été installé. La porte percée entre la bibliothèque et la salle des associations a été mise en place. Il reste encore quelques aménagements à réaliser, et notamment, terminer l'informatisation qui permettra à la bibliothèque Mauric de rejoindre le réseau de la Copavo.

Depuis le 29 juin et pour tout l'été, la nouvelle bibliothèque est ouverte au public, le dimanche, de 11 heures à midi.

Aide aux associations

nouvelle disposition

Le maire a réuni tous les présidents d'association le 25 juin. À cette occasion, parmi les sujets abordés, il a annoncé que chaque association pourrait solliciter l'aide d'un employé municipal et l'usage du camion de la mairie, pour la mise en place ou le rangement du matériel nécessaire aux manifestations qu'elle organise.

Cette mise à disposition doit obéir à certaines règles :

- s'inscrire dans les horaires de travail des employés et ne pas gêner le déroulement des autres tâches qu'ils ont à accomplir,
- être demandée par écrit, sous la forme d'une fiche d'intervention. Elle devra être validée par le maire.

Aucune des trois associations qui ont organisé des fêtes depuis lors, n'a pleinement respecté ces conditions. C'est certainement normal pour une nouveauté en « période de rodage ».

Cette disposition ne sera maintenue que si tout le monde joue le jeu.

Matériel du comité des fêtes

Le matériel du comité des fêtes est désormais géré par Yvan Raffin, son président. Pour toute réservation, merci de l'appeler au : 04 90 28 96 32.

Dans sa réunion du 2 juillet, l'assemblée du comité des fêtes a discuté de nouvelles propositions pour le prêt de matériel. Aujourd'hui, une personne qui emprunte des tables et des bancs paye 10 € jusqu'à quatre tables et 20 €, au-delà. Certains sont favorables à une caution. Les membres présents à cette réunion ont choisi entre quatre solutions : une « location » comme aujourd'hui, une « caution » à la place de la location, une « caution plus location » ou enfin, la « gratuité » comme il y a quelques années. L'assemblée a considéré qu'il manquait, au moment du vote, trop de membres pour décider. Le vote indicatif qui a été fait donne 7 voix pour le cumul « location et caution », 2 voix pour la « location seule », 3 voix pour la « caution seule » et 2 voix pour la « gratuité ».

Ce vote étant seulement indicatif, les règles ne changent pas cet été et ce point sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

Agenda

des fêtes, des fêtes, oui mais à Villedieu !

- Dimanche 13 juillet : toute la journée, vide grenier, et le soir venu, grillades et bal avec l'orchestre « Les fantômes du paradis ».
- Samedi 19 juillet, le soir, Pistou organisé par le *Tennis club*.
- Du mercredi 23 au vendredi 24 juillet : les trois soirées musicales de *La Gazette*. Programme complet disponible à l'épicerie, au bar, à la poste et au tabac.
- Du vendredi 1^{er} au lundi 4 août : fête votive. Le 1^{er}, aïoli préparée par le comité des fêtes et bal avec l'orchestre « Destination danse ». Le 2, bal avec l'orchestre « Sur deux notes ». Le 3, bal avec la formation « Eric Roy ». Le 4, soirée dansante proposée par le *bar du Centre*.
- Vendredi 15 août : journée traditionnelle des « peintres dans les rues ».